

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2026

N°DC-2026-54

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AVPC56

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi quatre juin deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET

POUVOIRS : Mme Katy VERA donne pouvoir à Mme Mireille GUILBAUD ; M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et M. Franck JOSSO à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : M. Sébastien OGRÉ

Le 28 juin 2026 à partir de 13h30, l'Association des Voitures à Pédaliers Colpéennes Morbihan (AVPC56) organise la mythique course de voitures à pédaliers, dans le bourg de Colpo (avenue de la Princesse – circuit de 980m).

Le programme est le suivant :

- ✓ 13h30 : essais chronométrés
- ✓ 14h00 : départ de la course
- ✓ 17h00 : résultats

Afin de soutenir cet évènement, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'AVPC d'un montant de 300€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300€, à l'association AVPC56.
- **PRECISE** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2025, compte 65648.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, pour permettre la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

